

Tomblaine, le 6 octobre 2008

Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de
l'Energie, du Développement durable et
de l'Aménagement du Territoire
246, boulevard Saint Germain
75 007 PARIS

Vos réf : CP/A° 8024368-D08014596

Monsieur le Ministre,

J'ai bien reçu votre réponse en date du 25 septembre 2008 et je vous en remercie.

Malheureusement, je ne peux qu'être insatisfait des éléments que vous me rapportez, puisqu'ils ne répondent que partiellement à ma question et me proposent des solutions qui m'interpellent fortement.

En effet, je vous faisais état d'un projet ANRU, pour lequel des financements de l'ADEME faisaient défaut. Il s'agit en effet de la construction de logements sociaux individuels pour lesquels ma commune souhaite participer de façon significative au financement de panneaux solaires. Or, l'ADEME, par de nouveaux critères, ne subventionne plus ce genre d'équipement lorsque les logements sont individuels.

Je ne demandais alors aucunement une réévaluation de l'enveloppe de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine mais je souhaitais savoir dans quelle mesure d'autres financements de l'Etat pourraient combler ce désengagement dans le contexte des orientations du Grenelle de l'Environnement.

Je suis choqué que pour palier à ce manque, vous me préconisez d'augmenter les loyers, solution que je ne peux admettre sur le territoire en question. Le développement durable ne peut s'appeler comme tel qu'à partir du moment où tout le monde y a accès. Il est donc essentiel que les populations éligibles aux logements sociaux puissent bénéficier des progrès des nouvelles énergies. Augmenter la charge locative n'est donc pas une solution, dans un quartier « politique de la ville ».

C'est d'ailleurs ce qui est préconisé dans la circulaire du 4 juillet 2008 que vous citez, qui stipule : « *les valeurs fixées dans cette circulaire constituent des limites supérieures qui ne doivent pas être appliquées de manière automatique. Les loyers maximaux inscrits dans les conventions doivent faire l'objet d'un examen*

attentif de vos services qui doivent se préoccuper, d'une part, du nécessaire équilibre de gestion des organismes et, d'autre part, de la dépense globale de loyer (loyer + charges + consommations liées au logement) au regard des ressources des locataires ou des résidents et du service rendu. Vous porterez une attention particulière à la solvabilité de ces derniers lors de la fixation des loyers maximaux ».

De plus, les conventions dans le cadre des politiques ANRU avec les bailleurs sociaux pour du PLUS CD prévoient que les loyers ne peuvent être augmentés pendant 10 ans.

Il nous est donc impossible de procéder de la sorte, et n'avons donc à ce jour toujours pas de solution pour appliquer une politique du logement durable sur la commune de Tomblaine, suite aux désengagements de l'ADEME.

Je tenais à vous faire part de ces éléments, votre réponse ayant interpellé l'ensemble des acteurs du projet ANRU de ma commune, et nous sommes toujours à la recherche de solutions pour faire aboutir ce beau projet. Je sollicite alors auprès de vous un rendez-vous afin de vous exposer plus en détail nos ambitions sur ce territoire et d'étudier ensemble les possibilités de financements.

Avec mes remerciements anticipés pour l'aimable attention que vous voudrez bien réserver à ce dossier et dans l'attente d'un entretien, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à mes salutations les plus respectueuses.